

**HONORAIRES DE NEGOCIATION IMMOBILIERE**

Prestations principales de Location-gérance

Prestations de Transaction – Vente de Biens

	Honos TTC	Biens	Prix	% coms
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989). Locaux meublés, commerciaux, professionnels, autres locaux, immeubles entiers	8 %	Maison – Appt.	Prix net vendeur inférieur à 80 000 €	8 %
		Maison – Appt.	Prix net vendeur entre 80 000 € & 130 000 €	7 %
		Maison – Appt.	Prix net vendeur entre 130 000 € & 200 000 €	6 %
		Maison – Appt.	Prix net vendeur entre 200 000 € & 300 000 €	5 %
		Maison – Appt.	Prix net vendeur entre 300 000 € & 600 000 €	4,5 %
		Maison – Appt.	Prix net vendeur supérieur à 600 000 €	4,00%
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,95%	Terrain	Selon la superficie du terrain	De 5 % à 8 %

Prestations accessoires à la Gestion-locative

	Modalités	A la charge de ...
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989 – art. 5) ; - Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail - État des lieux location vide ou meublée.	8€ le m2 3 € le m2	Bailleur Locataire
Locaux commerciaux et professionnels (négociation, état des lieux et rédaction du bail)	18 % du loyer annuel	Locataire
Garage	150,00 €	Locataire